

**Ecole académique de la formation
continue (EAFC)**

**Délégation académique à
l'action culturelle (DAAC)**

Dossier suivi par :
Marianne CALVAYRAC
Déléguée académique à l'éducation artistique et à
l'action culturelle

Raphaële LOMBARD-BRIOULT
Directrice de l'EAFC

☎ : 01.30.83.45.61

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

I	DSDEN	ESPE
	78	Universités et IUT
	91	Gds. Etabs. Sup
	92	CANOPE
	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
	95	DDCS
I	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
A	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
	95	SIEC
I	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1er degré
	91	78
	92	78
	95	9
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2nd degré
	92	
	95	
	Écoles privées	
I	Collèges privés	
A	Lycées privés	
	MELH	
	LYCÉE MILITAIRE	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire p.3
Annexe p.2
Total p.5

Versailles, le 27 janvier 2025

**Le Recteur de l'académie de
Versailles**

à

**Mesdames et Messieurs les
inspecteurs du 2nd degré**

**Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement**

**Mesdames et Messieurs les
professeurs**

**Sous-couvert de
Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs
académiques de l'Education
Nationale**

**Objet : Délivrance d'une attestation de compétences
professionnelles pour l'éducation artistique et culturelle - année
scolaire 2024-2025**

Références :

- réf/référentiel des compétences professionnelles des métiers du
professorat et de l'éducation
https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066
- réf/BO spécial du 4 février 2010 : « Favoriser l'accès de tous les lycéens à la
culture <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/special01/mene1002846c.htm>
réf/circulaire interministérielle n°2013-073 du 03-05-2013 BOEN n°19 du 09-
05-2013
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673
- réf/ référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle - arrêté du 1-7-
2015 - J.O. du 7-7-2015
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91

POINTS CLES :

**DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
POUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

NOUVEAUTES : NEANT

CALENDRIER :

**6 AVRIL 2025 : DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES AVEC RAPPORT
D'ACTIVITES**

MAI 2025 : SOUTENANCES

JUIN 2025 : ENVOI DES ATTESTATIONS

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est un des grands domaines de la formation générale dispensée à tous les élèves des **écoles**, des **collèges** et des **lycées**. Elle sensibilise l'élève à la place des arts et de la culture dans sa vie et son environnement, et contribue à son apprentissage de la citoyenneté. Elle repose sur l'engagement, l'expérience et les compétences professionnelles des professeurs.

Le Grenelle de l'éducation, qui s'est tenu en 2021, a mis en exergue la nécessité de promouvoir l'accès à des formations davantage diplômantes et certifiantes. Dans le prolongement de cet engagement du ministre de l'éducation nationale, il a été institué dans l'académie une attestation académique de compétences en éducation artistique et culturelle. Celle-ci vise à :

- valoriser la ou les mission(s) du professeur dans le champ de l'éducation artistique et culturelle ;
- valider des compétences acquises par l'expérience et la formation en vue d'une reconnaissance institutionnelle ;
- créer un levier d'évolution au sein du parcours professionnel, notamment dans le cadre du rendez-vous de carrière.

1. Public concerné

Sont concernés :

- les professeurs référents culture territoriaux qui contribuent à la mise en œuvre de la politique académique en EAC sur le territoire concerné en animant un réseau de professeurs référents culture ;
- les professeurs relais missionnés dans les structures culturelles partenaires de l'académie de Versailles ;
- les professeurs référents culture missionnés en établissement depuis cinq années.

Il s'agira d'attester du suivi de deux actions de formation organisées par la DAAC par an sur deux ans dans des domaines artistiques et culturels variés, dont la culture scientifique et technique. L'entretien permettra de témoigner des compétences acquises dans le domaine du spectacle vivant comme des arts visuels, de la littérature ou de la culture scientifique et technique et de la bonne compréhension des enjeux d'éducation artistique et culturelle autour de ces domaines.

En complémentarité, le professeur atteste du suivi de parcours formation proposé dans le cadre de sa mission spécifique (professeur référent culture ou professeur relais).

2. Processus de validation

a. Rapport d'activités pluriannuel

Le rapport d'activités doit être envoyé à la DAAC et à l'EAFC en prévision d'une soutenance en présence de représentants de l'EAFC, des corps d'inspection et de la DAAC.

Le rapport d'activités devra permettre de valoriser les missions du candidat, les projets qu'il a pu mettre en œuvre et les compétences acquises dans le cadre des formations suivies par une approche réflexive et prospective.

Son contenu :

- précise les missions exercées, les actions mises en œuvre dans le cadre de ces missions et le parcours de formation suivi ;
- présente l'analyse d'une action particulière mettant en valeur ses enjeux et ses perspectives.

b. La soutenance

Elle se déroule en deux temps :

- la présentation par le candidat de ses motivations et de l'action qu'il a analysée (10 minutes) ;
- un entretien avec les membres du jury qui témoigne de sa maîtrise des enjeux en matière d'éducation artistique et culturelle, des orientations académiques et de sa connaissance des dispositifs et outils. Cet entretien doit également mettre en valeur les connaissances et les compétences acquises dans le cadre des formations. (20 min)

c. Calendrier

6 avril 2025 : date limite d'envoi des candidatures avec rapport d'activités aux adresses électroniques suivantes :

- ce.daac@ac-versailles.fr
- ce.eafc@ac-versailles.fr

Mai 2025 : soutenances.

Juin 2025 : envoi des attestations.

d. Documents à transmettre

- curriculum vitae ;
- rapport d'activités pluriannuel sur la mission et les projets portés ;
- attestation des formations liées à l'EAC suivies : télécharger la liste sur son interface I-prof ou, en cas de problème, adresser un mail à ce.eafc@ac-versailles.fr;
- éventuelles lettres de recommandation du chef d'établissement, de l'inspecteur, de la structure culturelle partenaire.

Comptant sur la meilleure diffusion possible de ces éléments de cadrage auprès des professionnels de l'éducation,

Étienne Champion

Pour le Recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Benet VERSCHAEVE

[Annexe : référentiel de compétences en EAC](#)

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Circulaire académique – Fiche technique

Attestation de compétences - Référentiel de compétences

Ce référentiel repose sur l'articulation du référentiel de compétences professionnelles du formateur, du référentiel des compétences des métiers du professorat de l'éducation et les objectifs académiques en matière d'éducation artistique et culturelle. Une maîtrise suffisante de chacune des compétences est attendue.

Réf/ référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle - arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 - http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91

Compétences EAC	Code – référentiel de compétences professionnelles	Objectifs académiques EAC
<i>Penser, concevoir, élaborer</i>		
Accompagner la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève?	CC2 – inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	Favoriser la mise en œuvre de la politique académique dans le champ de l'EAC au bénéfice de la réussite des élèves
Coordonner le volet culturel du projet d'établissement	CC10 – coopérer au sein d'une équipe CC11- contribuer à l'action de la communauté éducative	Contribuer à la mise en cohérence du projet d'établissement et à son articulation avec le projet académique
Travailler en équipe	CC10 – coopérer au sein d'une équipe CC11- contribuer à l'action de la communauté éducative	Favoriser l'émergence de projets collectifs qui rayonnent dans l'EPL
Coopérer avec les partenaires de l'Ecole dans le champ de l'EAC - DRAC Île-de-France - Collectivités territoriales - Structures artistiques et culturelles - Fondations, mécénats	CC13 – Coopérer avec les partenaires de l'Ecole CC11- contribuer à l'action de la communauté éducative	Contribuer à l'action de la communauté éducative, à l'élargissement des partenariats de l'Ecole et au rayonnement territorial des actions mises en œuvre
Participer à la conception et à l'animation d'actions de formation en EAC	CC13 – Coopérer avec les partenaires de l'Ecole CC7 – Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9 – Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	Contribuer au plan de formation en Education artistique et culturelle en articulation avec les priorités nationales, le cahier des charges académique et la remontée des besoins par les équipes pédagogiques
<i>Mettre en œuvre, animer</i>		
Connaître les fondamentaux de l'éducation artistique et Culturelle	CC2 – inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	Favoriser l'émergence d'une culture professionnelle partagée en EAC contribuant à l'éducation à la citoyenneté et au vivre-ensemble

	CC1 – Faire partager les valeurs de la République	
<p>Construire des contenus pédagogiques interdisciplinaires au cœur de la démarche de projet partenariale</p>	<p>P3 – Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4 – Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p>	<p>Assurer la mise en œuvre d'actions pédagogiques innovantes et transférables en EAC</p>
<p>Concevoir et/ou valoriser des ressources dans le champ de l'EAC</p>	<p>CC7 – Maîtriser la langue française à des fins de communication CC9 – Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</p>	<p>Œuvrer à la mise en partage des ressources dans le champ de l'EAC</p>
<p><i>Observer, analyser, évaluer</i></p>		
<p>Comprendre les politiques partagées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (territoires, dispositifs, cadres, réseaux)</p>	<p>CC11- contribuer à l'action de la communauté éducative</p>	<p>Contribuer à l'action des réseaux d'EAC et développer des dynamiques territoriales</p>
<p>Contribuer à la mise en œuvre des politiques territoriales conjointes dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (dispositifs, cadres, réseaux)</p>	<p>CC13 – Coopérer avec les partenaires de l'Ecole CC11- contribuer à l'action de la communauté éducative</p>	<p>Contribuer à l'action des réseaux d'EAC et développer des dynamiques territoriales</p>
<p>Maîtriser et enrichir les outils de diagnostic dans le champ de l'EAC (ADAGE, pass culture, etc.)</p>	<p>CC9 – Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</p>	<p>Contribuer au niveau académique à la mise en partage de diagnostics partagés dans le champ de l'EAC</p>